

## Commission permanente du 12 décembre 2024

Réunis ce jeudi 12 décembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités, à l'environnement, transition écologique et aménagement du territoire ainsi qu'aux politiques culturelle et sportive.

### Plan Le 41 en bonne santé

Deux bourses, d'un montant total de 15 500 €, sont attribuées au titre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#) à une interne en médecine générale et à une étudiante infirmière pour leurs dernières années de formation en contrepartie d'un engagement à exercer leur activité paramédicale au moins 3 ans en Loir-et-Cher à l'issue de l'obtention de leurs diplômes.

La somme de 1 500 € est respectivement attribuée au titre des [allocations départementales de stage](#) à sept internes en médecine générale et étudiants paramédicaux en stage auprès de professionnels de santé à Blois, Mont-Près-Chambord, Meusnes, Saint-Aignan, Vendôme, Azé, Oucques-la-Nouvelle, Romorantin-Lanthenay et Saint-Romain-sur-Cher.

### Solidarités

Vingt-neuf subventions, d'un montant total de 107 349 €, sont accordées au titre de l'aide aux travaux de rénovation énergétique, dans le cadre du dispositif [MaPrimeRénov' Parcours Accompagné](#) à des propriétaires occupants très modestes.

Dix-huit subventions, d'un montant total de 40 637 €, sont accordées au titre de [l'aide à l'adaptation de logements de personnes âgées ou en situation de handicap](#) à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé.

Un avenant à la convention de partenariat et de financement, passée en juillet 2023 entre le département et le [centre intercommunal d'action sociale \(CIAS\) du Blaisois](#), relative au projet de [résidence intergénérationnelle Lumière](#) est signé. Il prévoit 45 logements au sein de la résidence contre 44 initialement, revoit à la hausse le loyer (865 € contre 725 €) ainsi que le montant du financement par le conseil départemental (1 734 000 € contre 1 484 629 €) en raison de l'intégration de travaux non optionnels dans le plan de financement.

Une convention pluriannuelle, définissant les relations entre le CIAS du Blaisois et le département et précisant, par rapport à leurs services respectifs, le rôle assuré par chacun sur le territoire d'intervention défini pour l'accompagnement des publics, est reconduite pour la période 2025-2029. Elle est assortie sur cette période, dans le contexte de mise en œuvre de la [loi plein emploi](#), d'un financement à hauteur de 750 000 € pour l'action sociale territoriale (AST) et de 2 300 000 € pour l'accompagnement des allocataires du RSA ainsi que l'appui financier pour faire appel à un psychologue.

### Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Dix-huit subventions, d'un montant total de 330 950 €, sont attribuées au titre de la [dotation départementale de solidarité rurale](#) à dix-huit communes. Parmi les plus significatives, 35 000 € pour l'achat et la rénovation de la maison médicale à Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-Loir), 30 000 € pour des travaux de réfection de trottoirs à Veuzain-sur-Loire et la même somme pour l'aménagement de la traversée du bourg de Méhers, 24 000 € pour des travaux d'étanchéité et d'isolation du restaurant de la plage à Montrichard-Val de Cher ou encore 22 000 € pour la restauration de l'église à Saint-Firmin-des-Prés.

Douze subventions, d'un montant total de 217 900 €, sont attribuées au titre de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#) à douze communes. Parmi les plus significatives, 70 000 € pour des travaux de revitalisation des espaces, des liaisons douces et de la végétalisation à Vallières-les-Grandes, 42 000 € pour la première tranche d'aménagement paysager de la rue des Écoles à Boursay, 40 000 € pour l'aménagement des

espaces extérieurs du centre de loisirs et de l'espace socio-culturel à Naveil ou encore 24 400 € pour le réaménagement de la place de l'Église et du square des Noyers à Danzé.

En accord avec la ville de Blois, le conseil départemental transfère à la municipalité, à compter du 2 janvier 2025, les sections des routes départementales (RD) 766 (Avenue Gambetta et Route de Château-Renault), 202 (Boulevard Daniel Dupuis), 202A (Avenue de la Butte), la rue Louis Bodin ainsi que le giratoire Médicis. Ce transfert est assorti de l'attribution de la somme de 320 865 € destinée aux travaux de réfection, d'ici 5 ans, de la couche de roulement de certaines de ces sections.

### **Politique culturelle**

Trois subventions, d'un montant total de 37 526 €, sont attribuées au titre de l'aide à la restauration du patrimoine architectural dont 30 000 € pour la réhabilitation du bar de la plage de Montrichard.

Cinquante-trois subventions, d'un montant total de 61 920 €, sont attribuées pour le premier semestre 2025 au titre du dispositif [Festillésime 41](#).

Six subventions, d'un montant total de 36 054 €, sont attribuées à six structures au titre du protocole [éducation artistique et culturelle \(EAC\)](#) qui développe des résidences artistiques sur des temps longs au sein d'une école, d'un collège ou d'un institut médico-éducatif (IME). Parmi les plus significatives, 7 100 € à la [Compagnie l'Intruse](#) pour la résidence d'éducation artistique et culturelle « théâtre » au collège Louis-Pergaud de Neung-sur-Beuvron, 7 000 € à l'association [Figures Libres](#) pour la résidence d'éducation artistique et culturelle « musique et écriture » au collège Honoré-de-Balzac de Saint-Amand-Longpré ou encore 6 478 € à la [Ligue de l'Enseignement 41](#) pour la résidence d'éducation artistique et culturelle « danse, musique, théâtre d'objet » aux écoles élémentaires de Thésée et Saint-Julien-de-Chédon.

Quatre subventions, d'un montant total de 14 185 €, sont attribuées au titre de l'aide aux projets de l'EAC à quatre structures dont 6 500 € à la [Compagnie S.T.E.L.L.A.](#), de Le Controis en Sologne, pour le soutien aux actions culturelles en direction des jeunes et des adultes à Beauce-la-Romaine et 5 000 € à l'[Office Central de la Coopération à l'École - OCCE 41](#), de Blois, pour la réalisation d'une comédie musicale avec l'ensemble des classes de l'école Paul-Besnard à Mur-de-Sologne.

Une subvention de 4 000 € est attribuée dans le cadre du [schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques \(SDEPA\)](#) au titre de l'aide à l'achat d'instruments de musique et de matériel de son à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois pour l'achat d'un [marimba](#).

Deux subventions, de 2000 € chacune, sont attribuées dans le cadre du SDEPA au titre de l'aide aux projets au [Centre culturel du Blésois \(Halle aux Grains\)](#) pour l'organisation d'un cycle de deux modules d'ateliers thématiques danse et écriture chorégraphique, et à l'association [La mécanique du bonheur](#) pour l'organisation d'ateliers de pratique de danse contemporaine avec une chorégraphe et un groupe de 14 danseurs.

Quatre subventions, de 2000 € chacune, sont attribuées, dans le cadre de l'aide à l'emploi d'un professionnel de la lecture publique, aux communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois ainsi qu'aux communes de Mer et de Saint-Laurent-Nouan.

### **Politique sportive**

Une subvention d'un montant de 5 395 € est attribuée, au titre du [plan départemental des espaces, sites et itinéraires \(PDESI\) de Loir-et-Cher](#), au syndicat intercommunal des circuits équestres et pédestres du Perche pour l'aménagement d'une base VTT sur le sud du Perche.

Une subvention d'un montant de 6 791 € est attribuée, au titre du dispositif d'aide aux équipements sportifs, à la communauté de communes de la Sologne des Étangs pour la réhabilitation d'un terrain de tennis extérieur à Marcilly-en-Gault.